TOUS À VÉLO!

Rives de Moselle vous accompagne dans l'achat de votre vélo







Afin d'encourager l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens, elle a instauré depuis 2021 un dispositif de subventionnement pour les vélos à assistance électrique, les vélos cargos, les vélos pliants ainsi que les vélos traditionnels achetés neufs ou d'occasion favorisant une pratique quotidienne du vélo. La preuve par 3.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER?

Les personnes âgées de plus de 18 ans habitant dans une des 20 communes de la Communauté de Communes Rives de Moselle. Les personnes morales sont exclues du dispositif.

QUELS SONT LES VÉLOS ÉLIGIBLES ?

- · Les vélos à assistance électrique,
- · Les vélos cargos (biporteurs, triporteurs, tandems ou châssis),
- · Les vélos classiques (cadre fixe ou pliant).

Bon à savoir : les vélos achetés auprès de particuliers ne sont pas inclus dans cette subvention. Afin d'encourager le « Made in France », le plafond de l'aide financière est réhaussé pour les vélos fabriqués en France.

3.

lès-Metz

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE?

Il vous suffit de compléter le dossier de demande de subvention :

- Sur internet, en vous rendant sur le lien suivant : rivesdemoselle.fr/ formulaire-velo/ ou en flashant le QR Code
- Par courrier, en complétant le dossier de demande de subvention, tout en datant et en signant le règlement d'attribution, à l'adresse suivante : Communauté de Communes Rives de Moselle,
 1 place de la Gare
 57280 Maizières-

LE CHIFFRE

140

Comme le nombre de kilomètres de voies vertes, marques de fabrique de Rives de Moselle, accessibles via des boucles.

ZOOM SUR...

Le montant de la subvention

Aide à l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion à assistance électrique, d'un vélo cargo neuf ou d'occasion, et d'un vélo pliant neuf ou d'occasion

20 % du prix d'achat TTC du vélo plafonné à 200 euros sans conditions de ressources. Pour les vélos de fabrication française : 20 % du prix d'achat TTC du vélo plafonné à 300 euros sans conditions de ressources.

Aide à l'achat d'un vélo classique neuf ou d'occasion

20 % du prix d'achat TTC du vélo plafonné à 100 euros sans conditions de ressources. Pour les vélos de fabrication française : 20 % du prix d'achat TTC du vélo plafonné à 150 euros sans conditions de ressources.





